

A photograph of a person climbing a steep, light-colored rock face. The climber is wearing a grey helmet, a blue shirt, and a green backpack. They are secured by a blue rope. The background shows a vast, green valley with a winding road and distant mountains under a clear sky.

DEJEPS
perfectionnement
sportif
Mention
ESCALADE EN MILIEUX
NATURELS

Contenus de formation et certification



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
— Vallon-Pont-d'Arc

Présentation du diplôme

Le Diplôme D'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sports mention « escalade en milieux naturels » est délivré à l'issu d'un parcours de formation dispensé par un établissement public du ministère chargé des sports remplissant les conditions de mise en œuvre prévu par le cahier des charges définit dans l'arrêté du 11 septembre 2013.

Le parcours de formation et de certification doit respecter en tout point l'arrêté de mention du 31 janvier 2012 (modifié le 15 février 2018) et faire l'objet d'une habilitation de la Direction Régionale de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne Rhône Alpes.

SESSION 2024 – 25 : un nouvel arrêté cadre est en attente de parution / cette session sera soumise à ce nouvel arrêté.

Cette formation en alternance fait appel à deux processus de formation :

- un processus de formation collectif en centre (faisant ponctuellement appel à des démarches d'individualisation des apports) sous la responsabilité d'une équipe pédagogique ;
- un processus de formation individualisé en milieu professionnel sous la responsabilité d'une tutrice ou d'un tuteur.

Public visé par la formation et prérequis

Cette formation s'adresse à tous les publics.

L'entrée en formation d'un candidat est conditionnée par la satisfaction aux exigences préalables suivantes (cf. article 3 de l'arrêté de mention) :

- **justifier d'une expérience d'encadrement en escalade d'une durée de cent heures au cours des cinq dernières années ;**
- **justifier de la réalisation en autonomie d'une liste de dix-sept voies d'escalade rocheuses**
- **justifier d'une expérience de pratique et d'une maîtrise technique en escalade en grandes voies, en difficulté et en bloc.**

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :

- **La production d'une attestation d'expérience d'encadrement en escalade** d'une durée de cent heures au cours des cinq dernières années, délivrée par le responsable de la ou des structure(s) concernée(s).

- **Un test d'exigences préalables (TEP)** consistant en :
 - **un entretien d'une durée de trente minutes** maximum au cours duquel le candidat démontre son expérience de pratique en autonomie de l'escalade à partir de son analyse de la réalisation d'une liste de dix-sept voies d'escalade rocheuses sur deux massifs différents minimum, réalisées au cours des cinq dernières années, dont :

8 voies en terrain d'aventure nécessitant la pose impérative de protections amovibles d'une hauteur de deux cents mètres minimum, d'un niveau TD+ pour les hommes et d'un niveau TD pour les femmes ;

8 voies équipées d'une hauteur de deux cents mètres minimum, d'un niveau ED- pour les hommes et d'un niveau TD+ pour les femmes ;

1 voie minimale de quatre cents mètres d'un niveau TD pour les hommes et les femmes.

- **une épreuve technique** sur deux journées consécutives maximum et composée de :

la réalisation, en deux heures maximum, d'un **bloc sur structure artificielle d'escalade** de niveau 6b pour les hommes et 6a pour les femmes parmi quatre blocs minimum à sept blocs maximum proposés.

la réalisation en **escalade de difficulté de deux voies** « flash » sur structure artificielle d'escalade au choix parmi une voie d'un niveau 6c et deux voies d'un niveau 7a pour les hommes et une voie d'un niveau 6b deux voies d'un niveau et 6c pour les femmes. Chacune des deux voies est réalisée en dix minutes maximum avec un temps de repos de dix minutes maximum entre chaque tentative. Deux essais maximum sont autorisés pour valider la réalisation de chacune des deux voies.

Les compétences visées par le DEJEPS

Le DEJEPS mention Escalade en milieux naturels est un parcours diplômant qui vise l'acquisition et la certification de compétences réparties en 4 Unités capitalisables ou blocs de compétences. Ces « UC » et les compétences du référentiel de certification sont définis par le décret cadre des DEJEPS et l'arrêté de mention.

- **Des compétences en conception et mise en œuvre de projet (UC1 et UC2) :**

La formation s'articule entre 7 modules de formation en centre et 140 h de formation en milieu professionnel. L'évaluation se fait par la présentation d'un rapport de stage et d'une soutenance présentant et analysant la conception et la mise en œuvre d'un projet professionnel sur les thèmes suivants :

- **installation personnelle et création d'entreprise,**
- **développement d'une entreprise,**
- **action de structuration de l'escalade sur un territoire.**

L'équipe de formation s'attache à orienter le stagiaire dans son choix de projet pour le rendre cohérent avec son projet d'insertion professionnel par un accompagnement et un suivi au fil de la durée de la formation et en lui faisant bénéficier de son réseau de professionnels.

Certaines compétences spécifiques sont particulièrement développées dans la formation :

- **des compétences environnementales** en lien avec :

- La sécurité des publics
- La préservation des milieux et l'inscription de l'action professionnelle en tenant compte des enjeux de transition écologiques
- La sensibilisation et l'éducation des publics

Les compétences environnementales sont une composante essentielle du diplôme, elles participent à la prise en compte des conditions sécuritaires de la pratique, au maintien de l'intégrité des biotopes traversés et positionne les professionnels de l'escalade comme éducateurs à l'environnement, au développement durable et à la transition écologique.

- **des compétences de gestion** en lien avec :

- Le développement économique de l'activité et la pérennisation de son activité,
- Le développement maîtrisé et concerté de l'activité

- **une déontologie professionnelle** avec :

- l'analyse de l'accidentologie et du contexte juridique spécifique,
- l'analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux de la pratique professionnelle.
- l'analyse de l'escalade et du sport dans la société,
- l'analyse des problématiques liées à l'intégrité des publics.

- **Des compétences en enseignement (UC3) :**

Le diplômé-e DEJEPS escalade en milieux naturels va exercer dans le champ de l'enseignement des activités. La pleine employabilité va être garantie par sa grande polyvalence. La formation s'attache donc à développer des compétences d'enseignement :

- sur toutes les formes de pratique de l'escalade : indoor, en falaise école, en terrain engagé, en via ferrata, etc...
- vers tout type de publics : sportifs, scolaires, accueil de mineurs, petite enfance, public en situation de handicap, en difficulté social...

- selon les 4 types de finalités : éducative, récréative, sportive et compétitive...

La formation va donc se répartir en 5 modules de formation en centre et 369 heures en entreprise. Dans les modules en centre, la formation va alterner les temps d'apport théorique (sous forme de TD), de repérage, d'encadrement de publics variés et d'analyse des mises en situation pédagogiques. 3 certifications vont sanctionner ses compétences.

- **De compétences en sécurité** en lien avec :

- L'intégrité des publics
- La progression sous toutes ses formes
- La maîtrise des conditions de la pratique
- L'équipement des sites naturels et artificiels
- Le secours aux personnes
- La déontologie

La formation en centre consiste en 5 modules. Le niveau de compétence exigés est très relevé et évalué à travers 4 certifications.

Le déroulement de la formation

Cette formation se déroule en majorité en présentiel et respecte le principe de l'**alternance** sous tutorat pédagogique et par conséquent se déroule dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et les structures d'accueil. En effet, le stagiaire peut s'orienter vers différentes structures de stage pour découvrir les différentes facettes du métier.

La formation se déroule du 23/09/2024 au 4/11/2025 sur une durée totale de 1211 heures dont 707 heures en centre et 504 heures en structure professionnelle au rythme hebdomadaire de 35 heures.

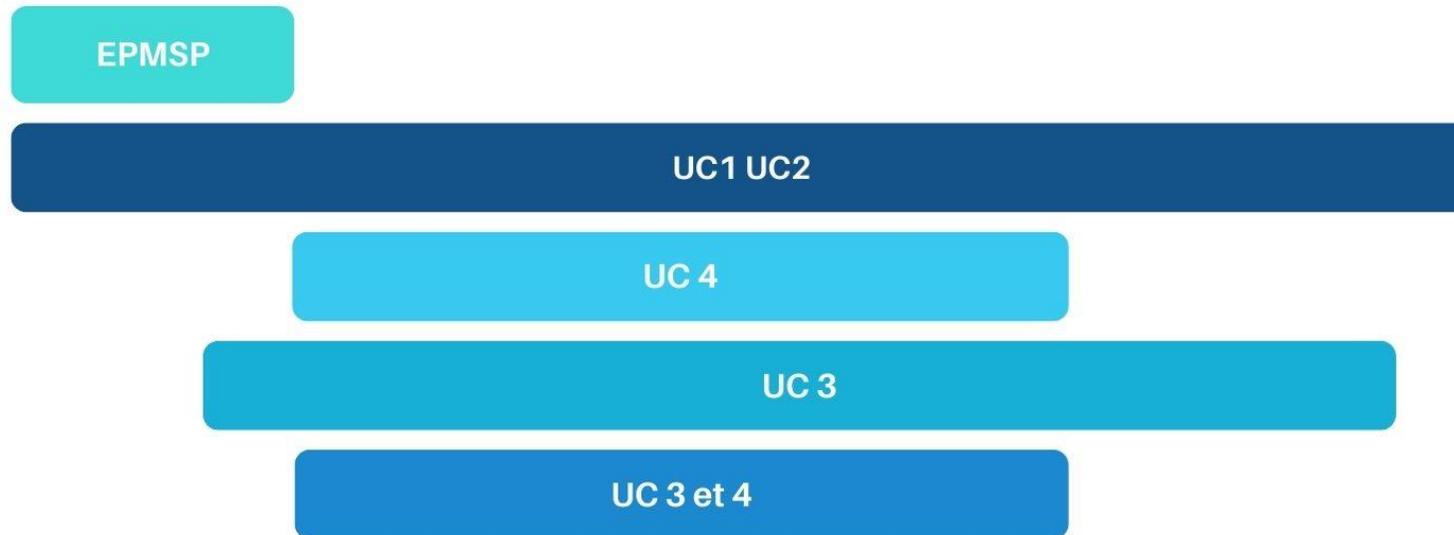
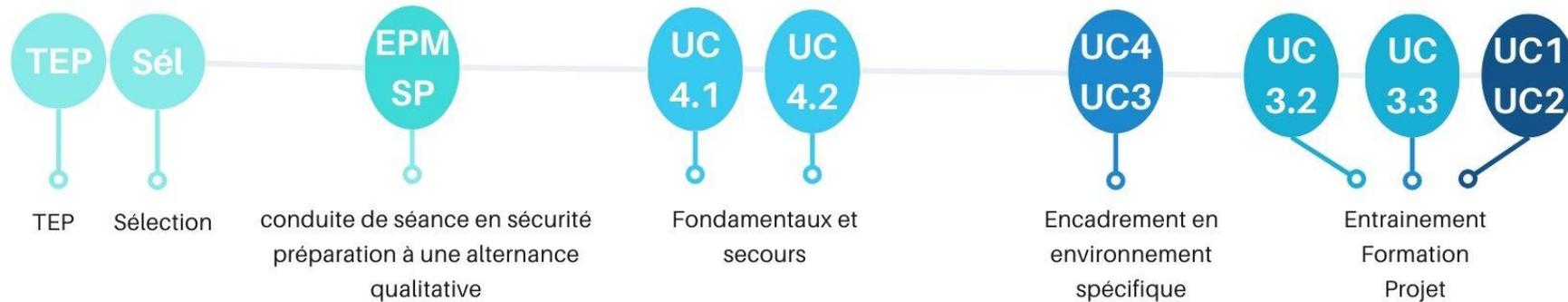
Effectif minimum : 8 stagiaires en parcours complet

Effectif maximum : 20 stagiaires en parcours complet.

Les contenus de formation

RUBAN PÉDAGOGIQUE SIMPLIFIÉ

Principe



Unités Capitalisables 1 & 2

La méthodologie de projet : 5 jours



Contenu type du module initial (2 jours)

Identifier les compétences métier du professionnel

- Quelles représentations du métier ?
- Quelles compétences en lien avec UC1 / UC2 ?

(sous-groupe sur les grandes catégories représentation)

La certification

- Critères et déroulement
- Le cahier des charges du rapport écrit

Questions diverses

Étude et évaluation de rapports écrits

- Diagnostic
- Conception
- Conduite
- Évaluation / régulation

Méthodologie de projet

- typologie de projet (*Exemples*)
- Par type de projet, les grandes lignes (*étapes, acteurs, ressources*)
- Formulation des intentions de chacun

L'accompagnement

- Présentation de l'échéancier
- Présentation des fiches outils

Suivi méthodologique en centre	4 journées
Présentation blanche de la partie relative à l'UC 1	1 journée
Suivi méthodologique à distance	1 journée

Allègement : exceptionnellement

UC 1

Réglementation | 1 jour



Contenu type du module

- L'organisation institutionnelle du sport en France (devoir préparatoire et TD)
- La réglementation de l'encadrement sportif en France : déroulement et réglementation de la mise en situation professionnelle

Allègement : exceptionnellement

UC 1

Milieu naturel et humain | 6 jours



Contenu type du module

- Cartographie
- Météorologie
- Ecologie générale
- Education à l'environnement
- Plantes et habitats rupestres
- Ornithologie
- Géologie et géomorphologie
- Histoire de l'escalade et des usages humains des falaises
- Démarrage du cahier de massif



Contenu du cahier de massif

- Diagnostic d'un massif
- Les contenus de formation de l'UC1 et UC2 alimentent les recherches et sa mise en forme
- Transversal aux 4 UC

Allègement : diplôme sportif de nature, DEAMM, formations en écologie

UC 2

Stratégie de communication | 3 jours



Contenu type du module

- Base de la communication
- Communication Print et Web
- Notion d'identité visuelle
- Création de contenu avec des outils numériques
- Site web et communication
- Le plan de communication

Allègement : diplôme sportif, formation en communication, expérience professionnelle ou bénévole en communication

UC 2

Gestion | 4 jours



Contenu type du module

- Les différents statuts d'exercice professionnels
- Démarches et obligations administratives
- Fiscalité
- TD : élaboration d'un plan de financement et d'un budget prévisionnel
- Responsabilité étendue d'un opérateur touristique et organisation de séjour et de « tout compris »
- Investissement d'un parc matériel et implication économique : investissement, amortissement
- Séquence 2 : questions réponses

Allègement : diplôme sportif, formation en gestion, expérience professionnelle ou bénévole en gestion associative ou d'entreprise



Contenu type du module

- Rencontre des fédérations FFME et FFCAM / rôle et mission / collaboration avec les professionnels
- La notion de déontologie
- L'accidentologie en escalade et la prévention des risques en encadrement
- Régimes de responsabilités et analyse de jurisprudence
- Réalités professionnelles et économiques des moniteurs
- Pérennisation des sites de pratique et conflits d'usage
- Rôle des professionnels dans la transition écologique et impact environnementale de la pratique
- Prévention des violences sexuelles

Allègement : exceptionnellement

UC1/2 · La certification

Réalisation et soutenance du rapport de projet

Rappel de l'article 16 de l'arrêté du 20 novembre 2006 portant création de la spécialité perfectionnement sportif du DEJEPS :

« Les situations d'évaluation certificative doivent comporter au minimum : la **production d'un document écrit personnel (DEP) retraçant une expérience de conception et de coordination** de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif **dans le champ disciplinaire défini dans la mention assortie de son évaluation et soutenu devant une commission du jury** mentionnée à l'article précédent qui permettra l'évaluation des unités capitalisables transversales (UC 1 et UC 2).

Le processus de certification doit permettre l'évaluation distincte de chaque unité capitalisable. »

Le rapport de projet doit comporter :

Pour la partie relative à l'UC1 :

- Un **diagnostic d'un champ d'activité professionnel, d'une structure et ou d'un territoire**
- Une **méthode de projet** portant sur un **exemple concret** (projet d'installation personnelle, projet de modification d'un aspect du fonctionnement de la structure professionnelle, un projet d'action structurante de l'escalade)

Pour la partie relative à l'UC 2 :

- Les éléments relatifs à la mise en œuvre effective du projet et une **évaluation d'étape ou finale du projet.**

Le rapport de projet est contenu en 20 pages maximum (hors annexes), police de caractères comprise entre 10 et 12, interligne simple.

La soutenance orale du document complète l'illustration des compétences acquises dans les domaines visés par les UC1 et 2, et permet d'apprécier les qualités de communication du stagiaire et l'authenticité de l'expérience formative en structure professionnelle. Cette soutenance est illustrée par un support numérique.

Durée de l'épreuve

Une heure
dont 20 minutes d'exposé

→ La réussite à cette épreuve certifie les **UC 1 et 2.**

Equivalence : DEJEPS perfectionnement sportif.

Unité Capitalisable n° 3

UC 3

Préparation aux EPMSP | 8 jours



Contenu type du module

- Fondamentaux théoriques de l'enseignement et caractéristiques des publics
- Enseignement des fondamentaux de la sécurité : assurage, encordement, matériel
- Techniques d'encadrement sur corde sur falaise, bloc, SAE
- Techniques d'installation et d'encadrement en main courante, grand rappel, tyrolienne
- Ouverture de voies en SAE
- Encadrement d'une séance en falaise : gestion de la sécurité d'un groupe d'enfant
- Analyse vidéo de grimpeuses ou grimpeurs
- TD de conception et repérage
- Encadrement de groupe avec objectif pédagogique : 3 séances avec publics école primaire, collègue, jeunes adultes
- Analyse de séance : debriefing individuel et retours d'expérience collectifs

Allègement : diplôme professionnel + expérience effective d'encadrement professionnelle en escalade avec une éventuelle mise à niveau.

L'épreuve de mise en œuvre d'une séance d'apprentissage

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation prévues à l'article R. 212-10-20 du code du sport sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de l'escalade en milieux naturels ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels liés à l'activité pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séance d'apprentissage en escalade en milieux naturels en sécurité.

« Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation, dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation prévu à l'article R. 212-10-11, au moyen de :

« 1° la mise en œuvre d'une séance d'apprentissage en escalade sur un site d'une longueur de corde, pour un public en initiation de quatre personnes minimum à huit personnes maximum, d'une durée d'une heure et trente minutes minimum et deux heures maximum suivie d'un entretien d'une durée de trente minutes maximum portant sur les aspects sécuritaires.

Durée de l'épreuve

1 jour



UC 3

Enseignement
éducation | 4 jours



Contenu type du module

- L'escalade pour tous : l'enseignement pour des publics en difficulté sociale
- L'escalade pour tous : l'enseignement à des publics en situation de handicap
- L'éducation à l'environnement : conception de séances intégrées à la pratique
- Encadrement de groupe avec objectif pédagogique : 3 séances avec publics spécifiques
- Expérimentation avec publics de situation d'éducation à l'environnement
- Analyse de séance : debriefing individuel et retours d'expérience collectifs

Allègement : exceptionnellement.

UC 3

Perfectionnement sportif
Anatomie / physiologie | 5 jours



Contenu type du module

- Anatomie : connaissances de bases du corps humain
- Physiologie de l'effort : la contraction musculaire, les filières énergétiques, illustration sur poutre « smartboard »
- Application : étirements des chaînes musculaires
- La pédagogie par objectifs : construction de cycles
- Le mouvement en escalade : approche analytique

Allègement : diplôme sportif, STAPS...

UC 3

Perfectionnement sportif

entraînement à la performance | 5 jours



Contenu type du module

- Analyse de la performance en escalade et diagnostic
- Périodes de préparation : théorie et TP
- Programmation
- Renforcement musculaire : TP
- Témoignage d'entraîneur
- Préparation mentale
- Conduite de séance

Allègement : DEJEPS escalade, licence STAPS entraînement

UC 3

Entraînement à la performance | 5 jours



Contenu type du module

- Traumatologie
- Dopage
- Prévention des violences
- Préparation à la conception : objectif
- Approfondissement des notions de performance appliqué à la compétition en escalade
- Analyse de la performance en bloc, difficulté et vitesse

Allègement : DEJEPS escalade, licence STAPS entraînement

UC3 UC4 · Certification #2

L'épreuve de mise en situation professionnelle dans le cadre d'une démarche d'entraînement

Avant la date de l'épreuve et dans les conditions fixées par le recteur de région académique :

- le candidat transmet **un document écrit personnel portant sur un cycle de perfectionnement sportif en escalade** de six séances minimum à huit séances maximum dont quatre effectivement réalisées en structure d'alternance, pour un public confirmé de quatre pratiquants maximum permettant de développer un des facteurs de la performance en escalade suivant : physique, technico-tactique ou mentale ;
- l'organisme de formation informe le candidat du site de pratique, des caractéristiques du public d'application et du thème de la séance d'entraînement.

L'épreuve consiste en une conduite de séance d'entraînement en escalade sur structure artificielle pour un public confirmé de trois pratiquants minimum à huit pratiquants maximum d'une durée d'une heure et trente minutes minimum et deux heures maximum.

La séance est suivie d'**un entretien** d'une durée de trente minutes maximum.

Durant la présentation orale de dix minutes maximum, le candidat :

- **présente la démarche de perfectionnement sportif issue du plan d'entraînement** figurant dans le document susmentionné ;
- **analyse, justifie et évalue les différents temps de la mise en situation professionnelle** ainsi que leur pertinence par rapport à la thématique visée.

Il justifie ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires en mobilisant notamment ses connaissances théoriques relatives aux facteurs de la performance en escalade et en prenant en compte les caractéristiques du public encadré.

La présentation est suivie d'**un échange** de vingt minutes maximum permettant aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à conduire une démarche d'entraînement **à partir des situations d'entraînement observées lors de mise en situation professionnelle, du document susmentionné et des principes fondamentaux de la performance.**

Durée de l'épreuve	1 jour
---------------------------	---------------

UC 3

Activités connexes | 3 jours



Contenu type du module

VIA FERRATA

- Histoire des via ferrata et cadre normatif
- Témoignage d'une collectivité sur la création et la gestion d'une via ferrata
- Techniques d'encadrement et de secours / encordement en via ferrata
- Séance pratique avec des collégiens

GRIMPE D'ARBRE

- Connaissance de l'arbre, amarrage vivant. Protection de l'arbre.
- Installation d'ateliers spécifiques

Allègement : exceptionnellement.

UC 3

Formation | 3 jours



Contenu type du module

- Spécificité de l'apprentissage pour adultes
- Formation et évaluation
- Méthodologie de conception d'une action de formation
- TD : conception d'action de formation
- TD : relations au sein d'un système de formation

Allègement : DEJEPS ou BEES 2 / expérience en formation pour adulte.

UC3 · Certification #1

L'épreuve d'entretien portant sur une démarche de formation

Au sein d'un **cycle de formation dans le champ de l'escalade**, le candidat conçoit et réalise une **séquence de formation** de trois heures minimum et quatre heures maximum dont la thématique est définie par l'organisme de formation.

« Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet **un document de quinze pages** maximum relatif à son expérience de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de la séquence de formation susmentionnée.

« L'épreuve est réalisée en organisme de formation et consiste en **un entretien** d'une durée de quarante-cinq minutes maximum. Au moyen d'un support de présentation de son choix, le candidat analyse et justifie pendant quinze minutes maximum, les choix réalisés relatifs aux objectifs, à la méthodologie, à la démarche didactique de la séquence de formation proposée par rapport au cycle de formation et aux caractéristiques du public formé. La présentation est suivie d'un **échange** avec les évaluateurs de trente minutes maximum permettant aux évaluateurs de s'assurer de la compétence du candidat à conduire des actions de formation en escalade.

Durée de l'épreuve

1 heure



Unité Capitalisable n° 4

UC 4

Préparation aux EPMSP | 7 jours



Contenu type du module

- Les fondamentaux de la sécurité : assurage, encordement, matériel, principes physiques
- Les bases de la grande voie transférables aux sites d'une longueur : relais
- Le secours en falaise d'une longueur : en moulinette, en tête , en rappel avec corde annexe
- Ouverture de voies en SAE
- L'aménagement du milieu : installation d'atelier moulinette, aménagement de voie en tête, sécurisation d'accès par main courante
- Les nœuds : encordement, jonction, amarrage, autobloquants
- Les réchappes
- Enchaînement de rappel et progression en grande voie difficile
- Les bases du secours et rappel de secourisme, la pharmacie du moniteur ou de la monitrice
- Les techniques d'intervention de secours en falaise d'une longueur

Les épreuves de maîtrise des fondamentaux sécuritaires et d'interventions de secours en falaise d'une longueur

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation prévues à l'article R. 212-10-20 du code du sport sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de l'escalade en milieux naturels ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels liés à l'activité pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séance d'apprentissage en escalade en milieux naturels en sécurité.

Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation, dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation prévu à l'article R. 212-10-11, au moyen de :

2° la démonstration de la maîtrise des fondamentaux sécuritaires en escalade à partir de la réalisation d'un geste technique tiré au sort, pour chacun des trois thèmes suivants, parmi :

- « nœuds » : les nœuds de jonction, les nœuds autobloquants ou les nœuds d'encordement ;
- « aménagement du milieu » : l'installation d'un atelier ;
- « assurage » : en situation de bloc, de moulinette, d'escalade en tête, ou de rappel simulée.

3° la réalisation de deux situations d'interventions de secours simulées, sur une falaise d'une longueur de corde, composée de :

- une situation d'intervention auprès d'une personne en difficulté ou en détresse en escalade parmi une situation de moulinette, une situation d'escalade en tête ou une situation d'atelier de descente en rappel ;
- suivie d'une situation de mise en attente avec un déclenchement de secours.

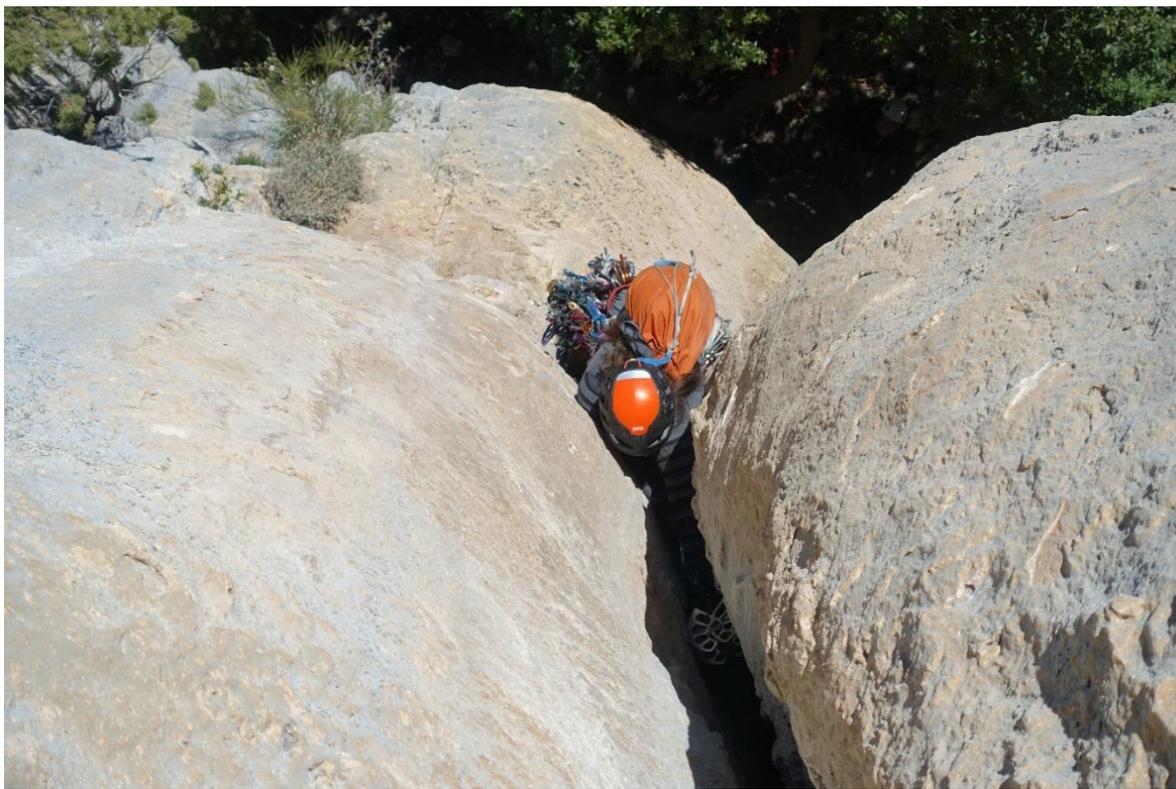
Durée de l'épreuve	2 jours
---------------------------	----------------



Contenu type du Module

- Fondamentaux de la progression en grande voie et terrain d'aventure
- **Atelier 1** : école de coinqueur – technique de pose et de progression sur coinqueur
- **Atelier 2** : école d'escalade artificielle – protocole d'évolution en artificielle
- **Atelier 3** : escalade en grande voie équipée – mise en application des techniques de rappel, de relais et d'aides au second simples. Vérification de niveau.

Allègement : aucun.



UC4 · Certification #1

L'épreuve de gestion de réalisation de courses techniques et engagées

Avant la date de l'épreuve et dans les conditions fixées par le recteur de région académique, **l'organisme de formation indique au candidat, les voies et le site choisis** pour la mise en œuvre de l'épreuve. Ces informations sont susceptibles d'évoluer au regard de conditions météorologiques défavorables le jour de l'épreuve.

Au cours d'un stage de pratique d'une durée de cinq jours maximum, **le candidat prépare et réalise l'ascension en sécurité, en cordée de deux ou trois pratiquants, d'une à trois voies de terrain d'aventure non équipées maximum comportant quatre longueurs de corde minimum et une redescente en rappel.**

Préalablement à chacune des ascensions, le candidat présente aux évaluateurs pendant cinq minutes maximum les éléments météorologiques, matériels, logistiques et sécuritaires de l'itinéraire projeté.

Le candidat démontre sa capacité à grimper en position de leader un niveau 6b+ minimum pour les hommes et 6b minimum pour les femmes, en utilisant les techniques adaptées et en tenant compte des aspects sécuritaires.

Durée de l'épreuve

3 jours





Contenu type du module

- Techniques d'aides au second
- Techniques d'assistance sur rappel
- Techniques d'évacuation d'un blessé vers le haut et vers le bas
- Techniques d'évacuation d'un blessé en traversée
- Mises en application à grande hauteur

Allègement : aucun.

 UC4 · Certification #2

L'épreuve d'assistance et de déclenchement de secours

L'épreuve se déroule en site naturel sur une falaise de quarante mètres de hauteur minimum et consiste en la réalisation, au cours d'une journée maximum, des **trois interventions d'assistance** suivantes définies par l'organisme de formation :

- une **intervention d'assistance auprès d'une personne en second en difficulté** afin de le remonter ou le descendre au relais.
- **une assistance sur rappel** d'une personne accidentée avec dégagement de celle-ci par le haut ou par le bas ;
- **une évacuation en paroi d'une personne en situation de détresse** nécessitant l'assistance de premiers secours et une mise en attente suivie d'un déclenchement des secours.

Durée de l'épreuve

1 jour

UC 4

Technologie | 2 jours



Contenu type du module

- Connaissance du matériel : cadre normatif
- Gestion des EPI : contrôle et suivi
- Entretien du matériel
- Pose de corde fixe de travail
- Evolution sur corde fixe : techniques et outils de la spéléologie
- Pose et évolution sur double corde (technique de travail en hauteur)

Allègement : cordiste, DEJEPS spéléologie, DEJEPS escalade.

UC 4

Equipement | 4 jours



Contenu type du module

- Les différents ancrages et le matériel d'équipement
- Organisation d'un chantier d'équipement
- Emplacement des points d'ancrages
- Techniques de pose d'ancrages, de purge, nettoyage
- Atelier 1 : rééquipement ou ouverture en grande voie
- Atelier 2 : ouverture de voies d'une longueur
- Atelier 3 : rééquipement de voies d'une longueur
- Ethique de l'équipement

Allègement : exceptionnellement.

UC 3

Pédagogie haute falaise

techniques d'encadrement | 3 jours



Contenu type du module

- Techniques d'encadrement en grande voie initiation : fondamentaux, mobilité du moniteur
- Techniques d'encadrement en grande voie en traversée
- Techniques d'encadrement en grande voie raide avec descente de grands rappels

Allègement : aucun.

UC 4

Encadrement en itinéraire d'envergure

| 10 jours



Contenu type du module

- Repérages de grandes voies à des fins d'enseignement
- Repérages qualitatifs avec formation aux techniques spécifiques d'encadrement et de relais
- Préparation de séance
- Analyse et debriefing de séance
- Encadrement de 2 cordées de public apprenant sur des séances pratiques

Allègement : aucun.

UC3 et 4 · Certification #1

L'épreuve de mise en situation professionnelle portant sur l'encadrement de courses d'envergure ou engagées

Cette épreuve certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables 3 et 4. Elle se déroule en organisme de formation et consiste en une **mise en situation professionnelle portant sur l'encadrement de courses d'envergure ou engagées**.

Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, **l'organisme de formation informe le candidat des voies empruntées pour la mise en situation professionnelle et du public encadré** : deux pratiquants minimum à quatre pratiquants maximum en phase d'apprentissage vers l'autonomie. Ces informations sont susceptibles d'évoluer au regard de conditions météorologiques défavorables le jour de l'épreuve.

Le candidat prépare une fiche de séance s'inscrivant dans une démarche d'enseignement en escalade, adaptée aux caractéristiques et au niveau de pratique du public ainsi qu'aux voies empruntées. La séance tient compte des conditions météorologiques et des enjeux sécuritaires, notamment matériels.

Le jour de l'épreuve, le candidat remet aux évaluateurs la fiche de séance et **conduit une à trois séances d'encadrement en grande voie « terrain d'aventure » ou « école de coinqueur »**, dont au moins une séance en grande voie « terrain d'aventure » de cent mètres minimum, pour un public de deux pratiquants minimum à quatre pratiquants maximum en phase d'apprentissage vers l'autonomie.

Le candidat démontre ses capacités à adapter sa posture pédagogique et ses démarches d'intervention au public ainsi qu'à utiliser les techniques pertinentes aux situations rencontrées en sécurité, en tenant compte des conditions météorologiques et **en intégrant les enjeux de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité**.

La mise en situation professionnelle est suivie d'un **entretien** d'une durée de trente minutes maximum permettant aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à conduire une démarche d'enseignement en escalade en sécurité.

Durée de l'épreuve	3 jours
---------------------------	----------------

UC3 et 4 · Certification #3

L'épreuve d'entretien portant sur la réalisation de cinq voies en terrain d'aventure nécessitant la pose impérative de protections amovibles ou de voies équipées

L'épreuve consiste en un entretien d'une durée de trente minutes portant sur la réalisation d'une liste de cinq voies.

L'organisme de formation vérifie :

- **l'authenticité de la liste** en faisant préciser notamment les conditions de parcours, profil et type de voies, caractéristiques techniques...
- **le niveau d'autonomie du candidat qui doit avoir parcouru la voie en réversible** en lui faisant préciser le rôle tenu dans la cordée, le matériel nécessaire, les difficultés rencontrées...

Exigences de la liste complémentaire

- Voies réalisées hors formation en centre et après la certification 1 de l'UC4 et les EPMSP
- Voies différentes de la liste de course fournie pour les TEP

Exigences pour les femmes

- 3 voies en terrain d'aventure d'une hauteur de 200 mètres de niveau TD+
- 2 voies d'une hauteur de 300 mètres équipées de niveau ED–

Exigences pour les hommes

- 3 voies en terrain d'aventure d'une hauteur de 200 mètres de niveau ED
- 2 voies d'une hauteur de 300 mètres équipées de niveau ED–

Durée de l'épreuve

30 minutes

Récapitulatif des modules

	MODULES	COORDO	NB JOURS	LIEU (prévisionnel)	Hébergement et tarif (prévisionnel)
UC 1	« Méthodologie de projet » et suivi projet	Angélique	5 j	CREPS VPA	Cf. Règlement intérieur
	« Environnement socio professionnel »	Fred	1 j	CREPS Voiron	Libre
	« Milieu naturel et humain »	Fred	5 j	CREPS VPA	Cf. Règlement intérieur
	« Promotion »	Fred	3 j	CREPS VPA	Cf. Règlement intérieur
	« Gestion »	Fred	4 j	CREPS Voiron CREPS VPA	Cf. Règlement intérieur
	« Déontologie et développement durable »	Fred	5 j	CREPS VPA	Cf. Règlement intérieur
UC 3	Préparation EPMS	Fred / Cathy	8 j	CREPS VPA	Cf. Règlement intérieur
	« Enseignement : éducation »	Fred / Cathy	5 j	CREPS VPA	Cf. Règlement intérieur
	« Perfectionnement sportif »	Sylvain	5 j	CREPS VPA	Cf. Règlement intérieur
	« Perfectionnement sportif : entraînement à la performance »	William / Fred	5 j	Valence Mineral Spirit	Libre
	« Entraînement »	William / Fred	3 j	Valence Mineral Spirit	Libre
	« Pédagogie haute falaise : techniques d'encadrement »	Fred	3 j	3 j	Calanques 22€ x 3 nuits
	« Activités connexes »	Fred	3 j	Thueyts (07)	Camping 5€ x 2 nuits
« Formation »	Fred / Cathy	3 j	CREPS VPA	Cf. Règlement intérieur	
UC4	« Terrain d'aventure » + secours	Sylvain	5 j	Presles	Gîte communal 15 € x 4 nuits
	« Terrain d'aventure + certification »	Sylvain	5 j	Verdon	UCPA 40 / 50 € x 4 PC
	« Secours »	Sylvain	4 j	Presles	Gîte communal 15 € x 5 nuits
	« Technologie »	Sylvain	2 j	Crolles (Petzl)	Libre
	« Equipement »	Sylvain	4 j	Pont en Royans	Camping 10 € x 4 nuits
	« Encadrement en itinéraire d'envergure »	Sylvain	10 j	Bavella	Camping 12 € x 12 nuits + bateau piéton

L'équipe pédagogique

Coordination du DEJEPS escalade en milieux naturels

NOM	Prénom		
GAILLARD	Francis	CTPS	Directeur du CREPS RA
ALONSO	Rémy	PS - CAS	Directeur adjoint du CREPS RA
BERLAND	Nicolas	PS - CAS	Responsable du département formation du CREPS RA
MINIER	Frédéric	PS - CAS	Coordonnateur du DEJEPS escalade en milieux naturels
MAURIN	Sylvain	PS contractuel	Co-coordonnateur du DEJEPS escalade en milieux naturels
LAVENANT	Jeanne	Adjointe administrative	Assistante de formation du DEJEPS escalade en milieux naturels

Les experts ressources

Afin de faciliter le travail en réseau des formateurs intervenant pour une grande partie de leur activité professionnelle pour le compte des formations dispensées par l'établissement, le CREPS Rhône-Alpes a mis en place des équipes d'experts ressources dans chaque discipline. Ces formateurs bénéficient d'une forte reconnaissance et d'un lien particulier avec le centre de formation, ils peuvent prendre part aux décisions stratégiques et à la mise en place des formations à l'occasion d'un séminaire annuel.

Voici la composition du collège des experts ressources aux formations Escalade en milieux naturels

NOM	Prénom	diplômes	Qualification - Statut	UC d'intervention
BASS	Catherine	BEES 2 ESC	Experte ressource	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
LAURENCE	Emmanuel	BEES 2° ESC	Expert ressource	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
MEIRIEU	Vincent	DEJEPS EMN	Expert ressource	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
PIN	Ludovic	DEJEPS EMN	Expert ressource	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
GENDEY	Romain	BE guide	Expert ressource	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4

Voici la composition du collège des experts ressources transversaux aux formations de l'établissement.

NOM	Prénom	Qualification	Qualification - Statut - Affectation	UC d'intervention
NOIRET	Anne	Juriste	TI - Formation Juris-Social-Gestion	UC 1 - UC 2
BARTH	Philippe	géologue		UC 1 - UC 2,3
PEYRONEL	Olivier	AMM	Agent environnemental	UC 1,2,3

Les formateurs de l'établissement

Les agents du CREPS RA et du pôle ressource national des sports nature sont sollicités en fonction de leur champ d'expertise.

NOM	Prénom	Qualification Escalade en Environnement spécifique	Qualification - Statut - Affectation	UC d'intervention
CHLIEH	Aziz		PS CAS - PRNSN	UC 1 - UC 2
CARRIERE	Cyril		Attaché - PRNSN	UC 1 - UC 2
KANAPA	Jean	BEES 2	PS CAS - CREPS RA	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
ROUYER	Vincent	BEES	PS CAS - CREPS RA	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
PICARD	Angélique		CEPJ - CREPS RA	Suivi UC 1 - UC 2

Les cadres d'Etat

Au sein des services déconcentrés des fédérations et des établissements sous la tutelle du Ministère des Sports, un certain nombre de cadres techniques interviennent depuis plusieurs années sur des formations, le suivi en entreprise ou examens en escalade.

NOM	Prénom	Qualification	- Statut - Affectation
DALLER	Jean-François	BEES 2 ESC	PS CAS - SDJES 07
THIBAL	Luc	BEES 2 ESC	PS CTS FFCAM

Les autres intervenants

Au-delà de cette équipe pédagogique, il peut être fait appel à des techniciens qualifiés en escalade ou à d'autres intervenants spécialisés ou représentants d'organisation en lien avec le milieu professionnel de l'escalade.

- les partenaires institutionnels de la formation :

L'établissement fait également appel :

- A des représentants des syndicats professionnels (SNAPEC et SIM)
- A des représentants des organisations de secours CRS de montagne (CNEAS), PGHM (CNISAG)
- A des conseillers de l'Inspection Académique de l'Ardèche
- A diverses collectivités territoriales
- A des gestionnaires d'espaces naturels (SGGA, PN des calanques)
- A des représentants des structures fédérales
- A des gestionnaires de salles privées et de structures de plein air

- **les techniciens qualifiés :**

L'établissement s'appuie également sur des professionnels expérimentés et diplômés du **DEJEPS escalade en milieux naturels** :

Margot SALON

Nadia ROYO

Guilhem TROUILLAS

Camille TERRIS

Alex TRONC

Cédric LACHAT

Sébastien LOCHER

Fred GUILLAUD

François LAUPIN

William CHERRASSE

Carlos ASCENSAO

Patrice JAMMERON

Stéphane CLERJON (BEES 2)

Etienne RIGOTTI

Jean Baptiste CAZAUX

Du diplôme de **guide de haute montagne** :

Charlotte BARRE

Bernard GRAVIER

Les moyens pédagogiques

En raison de son implication déjà ancienne dans les formations escalade, le centre de formation de Vallon Pont d'Arc dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de moyens et d'équipements dédiés à la discipline.

Des ressources communes

Le centre de formation de Vallon Pont d'Arc est spécialisé depuis de nombreuses années dans les formations aux métiers de l'encadrement des activités sportives de pleine nature dont l'escalade occupe une place importante depuis la fin des années 80. Afin de remplir ses missions de formation et d'accueil, le centre dispose de ressources communes qui lui sont propres :

Une capacité d'hébergement et de restauration (en gestion autonome) de 80 places avec un restaurant, un foyer de vie, de nombreux locaux de stockage du matériel avec équipements, une salle de musculation.

Des salles de cours d'une capacité de 15 à 40 places toutes équipées de vidéoprojecteurs fixes et d'un accès wifi.

Un parc clos de 3,5 ha. Situé au bord de la rivière Ardèche à 1 km du centre de Vallon Pont d'Arc. Un gardien en assure la surveillance.

Des véhicules de transport collectif ainsi que plusieurs véhicules légers permettent le transport des stagiaires et des publics d'application pédagogique.

En outre, l'implantation du site lui offre une proximité intéressante avec les sites naturels de pratique dont certains ont été aménagés spécifiquement.

Cette position de proximité avec des espaces naturels sensibles confère à l'établissement une relation privilégiée avec les acteurs en charge de la protection environnementale (ex. Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche) dont les agents interviennent fréquemment dans les cursus de formation afin de sensibiliser les stagiaires aux enjeux environnementaux et à l'impact des pratiques sportives de pleine nature sur les milieux.

Des ressources dédiées à l'escalade

- **Un portique d'entraînement aux techniques de corde**

Le centre a construit en 2005 au sein même de son parc un portique d'entraînement unique dans sa conception.

Ce portique sera mis à profit de la formation au DEJEPS escalade en milieux naturels.

- **Un parc de matériel spécifique**

Le centre dispose d'un parc de matériel spécifique important : baudriers, casques, chaussons, cordes, mousquetons....

L'ensemble de ce matériel est stocké et suivi selon la norme AFNOR sur les équipements de protection individuels de sécurité. Deux agents, permanents du CREPS, assurent la gestion et le suivi du matériel EPI et ont été recrutés spécifiquement pour cette mission.

Ce matériel sert aux aspects techniques de la formation comme aux applications pédagogiques avec public support.

- **Une structure artificielle d'escalade**

Le centre s'est dotée d'une SAE de qualité et conformes à une utilisation à des fins pédagogiques et de formation. Toutefois, des replis supplémentaires peuvent être envisagés sur la SAE de niveau nationale d'Aubenas ou de Le Pouzin.

Le module perfectionnement sportif se déroule à Valence à la Cité de l'escalade et en partenariat avec le club Mineral Spirit , centre novateur et dédié à l'entraînement.

- **Proximité de Sites Naturels d'Escalade**

Le centre est dans une situation privilégiée au regard du nombre de sites naturels d'escalade présents et de la variété géologique. A proximité immédiate on trouve : sites d'initiation, de perfectionnement, de grandes voies, de terrain d'aventure.

Afin de renforcer la culture de l'activité auprès des stagiaires en formation et avoir les profils d'itinéraires idéaux, les modules peuvent être délocalisés :

- Vercors et Verdon pour le module terrain d'aventure,
- Calanques ou préalpes du sud pour les modules en grandes voies,
- la Corse pour le module encadrement en itinéraire d'envergure.
- le module activité connexe se déroule à Thueyts en Ardèche en partenariat avec la municipalité, propriétaire d'une via ferrata.
- le module technologie et équipement sera localisé dans le Vercors dans le cadre de l'organisation d'un rassemblement promotionnel de la FFCAM et en partenariat avec les instances locales de gestion des sites : CTFME 38 et VTNO.

Publics pour les mises en situation pédagogique

Le centre bénéficie d'un réseau de partenaires élargi grâce à ses nombreuses années d'expérience en formation d'éducateurs sportifs. Des conventions cadres sont signées avec les partenaires les plus fréquemment sollicités. Ces partenaires se situent tant sur le territoire du centre que dans des massifs plus éloignés. Par UC, sont envisagés les publics suivants :

- **UC3 :**

Écoles primaires et maternelles du secteur (convention avec l'IA de l'Ardèche)

SESSAD et IME de centre et sud Rhône Alpes

Collèges (convention)

Collèges SEGPA (convention)

Lycée Agricole d'Aubenas (convention)

Lycée de Die (convention dans le cadre d'une section bi qualifiante)

Clubs FFME

Groupes organisés séjournant au CREPS (fonctionnaires en FPC...)

- **UC4 :**

Publics individuels

Clubs FFME

Des outils de communication et de partage numérique

La plateforme d'échanges et de Formation Ouverte à Distance (FOAD) :

Le CREPS Auvergne Rhône-Alpes possède une plateforme FOAD : moodle. Cette outil est développé et mutualisé au niveau national par le RNSPF dont le CREPS AURA est membre.

Ce mode de formation répond à plusieurs objectifs :

- la flexibilité : certains stagiaires ne peuvent être mobilisés sur tous les temps ciblés en centre de formation. C'est le cas notamment des sportifs de haut niveau.
- l'interactivité par l'appropriation du dispositif par les stagiaires tout au long de la formation.
- la personnalisation des rythmes de formation qui permet une individualisation complète des contenus de formation aux capacités du stagiaire.
- l'efficacité du suivi pédagogique grâce à un système d'échanges permanents à distance entre le formateur et le stagiaire, notamment au travers d'évaluation et de retours.
- la facilité des échanges permettant des réponses ciblées et appropriées.

- Le suivi des parcours de formation et une adaptation aux conditions particulières de la formation et aux événements jalonnant le parcours du stagiaire.
- le transfert rapide vers des ressources en relation avec les contenus de formation.

Dans le cadre de la formation du DE JEPS, les stagiaires pourront mutualiser leurs connaissances, échanger avec les formateurs et, le cas échéant (à définir lors du positionnement), suivre à distance tout ou partie de certains modules des UC1 et UC2. En outre, la plateforme permettra de porter rapidement à la connaissance de l'ensemble des stagiaires toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur formation tant en centre qu'en structure d'accueil.